

Ti N'ENFANTS

L'Association Ti N'Enfants, sans but lucratif, se donne pour mission de favoriser l'accès à l'instruction aux enfants vivant à l'Île Maurice.

PV d'Assemblée constitutive

1. Accueil des personnes

Sont présents :

- Steve Pittet, Chemin des Roches 5, 1009 Pully,
- Eric Boulgak, Chemin du Bochet 14, 1110 Morges,
- Valérie Pittet, Chemin des Roches 5, 1009 Pully,

2. Présentation du projet

Depuis de nombreuses années, les membres fondateurs ont pu constater l'importance de la mise à disposition d'outils et de matériel facilitant l'accès à l'instruction, et plus principalement aux bénéficiaires d'enfants vivants à l'Île Maurice.

L'objectif étant de réunir des fonds, permettant l'achat de matériel scolaire et de promouvoir par ce biais de l'aide à des enfants dont la famille n'a pas le budget nécessaire.

Le matériel sera acheté à l'Île Maurice, en raison des coûts, et permettra de faire fonctionner l'économie du Pays. Il ne sera pas distribué d'argent, ni aux enfants, ni aux parents.

L'aide sera, dans un premier temps réservée aux enfants vivants à la Pointe-aux-Piments et ses alentours en fonction du montant à disposition.

La sélection s'effectuera sur la base de l'analyse et des connaissances de Monsieur Rajesh Mohabeer, domicilié à la Pointe-aux-Piments, qui pourra être assisté par les membres de la communauté administrative du lieu de domicile des enfants.

3. Adoption des statuts

Les membres présents adoptent à l'unanimité les statuts.

4. Élection des membres du comité

Sont élus au comité :

- Comme Président : Monsieur Steve Pittet
- Comme vice-Présidente : Madame Valérie Pittet
- Comme secrétaire-trésorier et chargé de communication : Monsieur Eric Boulgak
- Comme *responsable* « Events » :

5. Fixation du montant des cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à CHF 25.-

S.P.B.

6. Mission du comité

- Ouverture d'un compte bancaire auprès de l'UBS
- Demande d'exonération fiscale, auprès de l'Administration cantonale des impôts, Route de Berne 46, 1010 Lausanne.
- Mise au rôle d'impôt de l'association auprès de l'Office d'impôt des personnes morales, Rue du Nord 1, 1400 Yverdon-les-Bains.
- Emettre les attestations de dons à réception des sommes reçues.

7. Divers

La prochaine Assemblée est prévue d'ici au 30 juin 2022, l'ordre du jour sera communiqué deux semaines au plus tard avant la date retenue.

Les éventuelles suggestions devront parvenir au comité une semaine avant l'Assemblée.

Pully, le 26 janvier 2022

Pour faire valoir à qui de droit.

Pour le comité
Steve Pittet
Président
Eric Boulgak
Secrétaire-trésorier



Instagram oui nous y sommes déjà !



à venir...

Pour accéder aux statuts : <http://www.helpimmo.ch/index.php/ti-n-enfants>

ASSOCIATION TI N'ENFANTS, CHEMIN DES ROCHES 5, 1009 PULLY, SUISSE – COURRIELS :
STEVE.PITTET@HISPEED.CH OU INFO@HELPIMMO.CH